



AVIS POST ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

du mercredi 24 mai 2017

L'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires d'Attijariwafa bank s'est réunie le mercredi 24 mai 2017 à 11 h00, au siège social de la banque, sis 2, boulevard Moulay Youssef à Casablanca, et a approuvé les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2016, ainsi que l'ensemble des résolutions qui lui ont été présentées, dont la distribution d'un dividende de douze (12) dirhams par action au titre de l'exercice 2016.

Les états de synthèse d'Attijariwafa bank arrêtés au 31 décembre 2016 et certifiés par les Commissaires aux Comptes, comprenant le Bilan, le Compte de Produits et Charges, l'État des Soldes de Gestion, l'État des Flux de Trésorerie et l'État des Informations Complémentaires (ETIC) publiés, n'ont subi aucune modification.

L'Assemblée Générale a nommé en qualité de commissaires aux comptes les cabinets Ernest & Young, représenté par monsieur Bachir Tazi et Deloitte représenté par monsieur Faouzi Britel, au titre des exercices clos au 31 décembre 2017, 2018 et 2019.

Les résultats de vote sont disponibles sur le site internet de la société www.attijariwafa.com, conformément aux dispositions du 4^{ème} alinéa de l'article 136 de la loi 17-95 relative aux sociétés anonymes telle que modifiée et complétée par la loi 20/05 et la loi 78-12.